

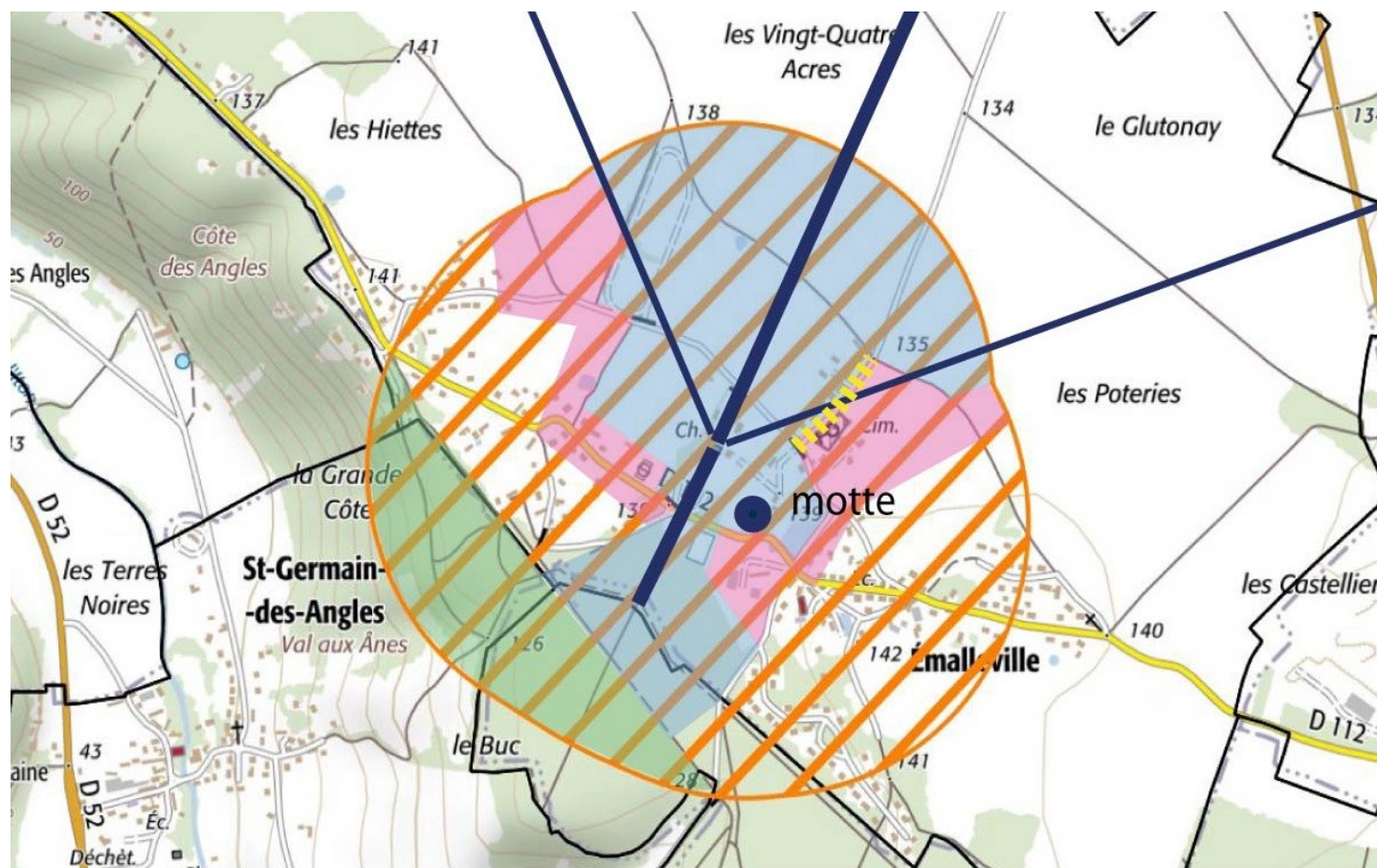
Emalleville > Château

Il n'y a pas d'autres protections patrimoniales sur la commune

Le château d'Emalleville a été inscrit en tant que monument historique le 20 février 1996. La protection comprend également les cours, les jardins, les communs, la maison du jardinier et le terrain de l'ancienne motte féodale.

Après une occupation gallo-romaine, puis médiévale avec une motte féodale (toujours existante en sous-sol), la terre d'Emalleville est acquise en 1725 par François Duvert, alors Trésorier de France à Rouen et futur avocat au Parlement de Paris. Récemment anobli, il décide d'y faire construire son château entre 1720 et 1725, selon le style Louis XV. Le château présente un corps de logis rectangulaire avec des façades en brique et un soubassement en pierre. Seuls les angles des corniches et des frontons sont également traités en pierre afin de démarquer ces ornements du reste de la façade. Deux ailes latérales sont ajoutées au corps de logis vers 1855. Les jardins, réalisés dans les années qui suivent la construction du château, sont conçus selon un tracé régulier de parterres et d'allées de tilleuls en rotonde. Les demi-lunes et certaines avenues plantées de châtaigniers sont conservées. A la fin du XIX^e siècle, une ferme-modèle est construite sur le domaine, en parallèle de la remise en valeur du parc et de ses plantations.

Outre son parc arboré, le château possède un cadre rural préservé. Une perspective axée sur le logis ouvre sur la plaine cultivée au Nord et sur les bois au Sud. Ces vues ainsi que les abords immédiats du parc et le terrain de l'ancienne motte féodale doivent être conservés.



- périmètre de protection
- site naturel inscrit
- Zone inconstructible sauf fortes prescriptions
- Zone constructible avec prescriptions
- zone de projet d'aménagement urbain
- zone de champs à préserver
- site naturel classé
- perspective/axe de vue
- voie / allée urbanisée à préserver
- voie / allée arborée à préserver
- zone naturelle/forêt à conserver

Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Vue éloignée de la façade Nord



Vue depuis la façade nord



La façade Sud



Le parc



Le fronton sud



La serre

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



La motte féodale



L'ancienne mairie en brique



Le bâti rural avoisinant



Quelques maisons dans les abords



Le colombage est bien présent



Les communs du château